



Allemagne

Marchés de Noël en Forêt Noire

Du 1er au 04 décembre 2025

du 08 au 11 décembre 2025

4 jours / 3 nuits

Hôtels 3***

à partir de 499€ / pers

Base 40 personnes

Les Points Forts

- ✓ Marchés de Noël typiques
- ✓ Visites guidées
- ✓ Boissons aux repas

Jour 1: VOTRE VILLE REGION D'OBERHARMERSBACH

Départ en direction de l'Allemagne – Déjeuner libre en cours de route – Arrivée en fin de journée en Forêt Noire – Installation à l'hôtel dans la région de Oberharmersbach. Dîner et logement.

Jour 2: FREIBURG / OFFENBURG

Petit-déjeuner, Le matin visite guidée de Freiburg puis découverte du marché de Noël. Le marché de Noël de Freiburg est un des marchés de Noël les plus connus. Des ateliers de confections de biscuits de Noël et de fabrication de bougies plairont aux petits comme aux grands. Vous retrouverez également de nombreux cabanons dédiés à l'artisanat local : potiers, sculpteurs sur pierres... Tout comme dans les autres marchés de la région, la ville sera illuminée et des stands aux odeurs et aux couleurs gourmandes seront mis en place pour vous transporter dans la féerie de Noël – Déjeuner au restaurant – L'après-midi, route vers Offenbourg et découverte du marché de Noël. Mettez-vous dans l'ambiance et attendez-vous à de beaux moments de contemplation à l'approche de Noël ! – Retour à l'hôtel – Dîner et logement.

Jour 3: BADEN BADEN / GENGENBACH

Petit-déjeuner – Départ en direction Baden-Baden et visite du marché de Noël. Un conte de fées hivernal d'un genre particulier vous attend sur le marché de Noël traditionnel devant l'hôtel thermal de Baden-Baden. Le bonheur de Noël dans le flair de la ville inscrite au patrimoine mondial, encadrée par les montagnes de la Forêt-Noire. Vous retrouverez de nombreux stands proposant des spécialités locales ainsi que de nombreuses friandises de Noël mais aussi des produits et objets artisanaux – Déjeuner – L'après-midi, route vers Gengenbach – Découverte du marché de Noël. La ville de Gengenbach, crée l'événement avec son marché de Noël, son calendrier de l'Avent et ses animations de Noël de la fin du mois de novembre jusqu'au Réveillon de Noël. De nombreux stands sont installés dans les chalets en bois de ce charmant marché de Noël. Les exposants et commerçants vous proposeront spécialités locales (vin chaud – appelé Glühwein –, pain d'épices, miel, petits gâteaux de Noël, bière de Noël), artisanat d'art, décorations de Noël, idées cadeaux... Le marché de Noël de Gengenbach sera l'endroit idéal pour trouver de quoi gâter vos proches pour les fêtes de fin d'année – Retour à l'hôtel – Dîner et logement.

Jour 4: RETOUR DANS VOTRE VILLE

Petit-déjeuner – Départ pour le trajet retour vers la France – Déjeuner libre en cours de route – Arrivée dans votre ville en fin de journée.

FORMALITÉS :

Carte nationale d'identité en cours de validité.
A déconseiller aux personnes ayant des difficultés à se déplacer.



En partenariat avec



NOTRE PRIX COMPREND :

Le transport en autocar grand tourisme
L'hébergement en hôtel 3*, base chambre double
La pension complète du dîner du J1 au petit déjeuner du J4
Le 1/4 vin ou bière inclus à tous les repas
Les services d'un guide accompagnateur les J2 et J3
Les taxes de séjour
La pochette voyage
L'assurance assistance/rapatriement, annulation/bagages et interruption de séjour toute clause

NOTRE PRIX NE COMPREND PAS :

Le supplément chambre individuelle : 55 € / personne
(nombre limité nous consulter)
Les déjeuners de route le jour 1 et le jour 4
Les boissons autres que celles mentionnées
Les pourboires et les dépenses personnelles



CONDITIONS ET FRAIS D'ANNULATION

Pour la bonne réalisation et organisation de nos voyages, nous sommes dans l'obligation d'engager des frais qui nous obligent à appliquer des pénalités lors des annulations.

Les retenues appliquées se calculent, par personne, de la façon suivante pour tous les voyages en autocar comportant au moins une nuit:

Plus de 30 jours avant le départ : 30 € / personne + le montant de l'assurance - NON remboursable
Entre 30 et 21 jours : 25% du prix
Entre 20 et 8 jours : 50% du prix
Entre 7 et 2 jours : 75 % du prix
Moins de 2 jours avant le départ : 100% du prix

Assurance Annulation incluse : 10 €

Une Franchise est retenue par l'Assurance selon le montant du voyage.

Assurance assistance-rapatriement Assurever contrat n° 7334

Assurance annulation-bagages Assurever contrat n° 21126

En cas d'annulation, l'assuré(e) est tenu(e) d'en informer immédiatement nos services et doit-nous faire parvenir sous cinq jours un certificat médical avec la nature de la maladie. Le dossier de demande de remboursement doit être ouvert auprès de l'assurance dans les 5 jours suivants l'annulation.

En cas d'annulation d'une personne en chambre double, il lui sera retenu d'office le supplément chambre individuelle pour la personne restante.

ASSURANCE ANNULATION

ASSUREVER assure sous certaines conditions le remboursement des sommes qui vous sont retenues lorsque vous êtes contraints d'annuler votre voyage.

La garantie s'exerce notamment si l'empêchement du départ est occasionné par une maladie grave, accident grave ou le décès de l'assuré, du conjoint, ascendants descendants, de la personne voyageant avec l'assuré(e) sans lien de parenté pour autant qu'elle figure sur le même bulletin d'inscription au voyage.

Le remboursement interviendra déduction faite des frais fixes de 30 € par personne, d'une franchise de 15€ par personne, de la prime d'assurance ainsi que des frais de visa indiqués dans le tableau des prix sous la rubrique « le prix de comprend pas ».

De plus, la souscription de l'assurance annulation ne dispense pas du paiement intégral des frais d'annulation ; toute procédure de remboursement par l'assurance ne peut être entamée qu'à cette condition.

PRINCIPALES EXCLUSIONS

Le non-respect des formalités de police et de douane.

L'obligation d'ordre professionnel.

La guerre civile ou étrangère, les émeutes, les mouvements populaires, les actes de terrorisme, tout effet de radioactivité.

Un tremblement de terre, une éruption volcanique, un raz de marée, une inondation, un typhon, un ouragan, un cyclone ou un cataclysme naturel sauf dans le cadre des dispositions résultant de la loi N 82600 du 13 juillet 1982 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles (pour les garanties d'assurance)

Les conséquences de l'usage de médicaments, de drogues, de stupéfiants et produits assimilés non ordonnés médicalement, et de l'usage abusif de l'alcool ;

L'état dépressif, les maladies mentales, psychiques ou nerveuses n'entraînant pas hospitalisation supérieure à 3 jours.

Les accidents ou maladies ayant fait l'objet d'une première constatation, d'un traitement, d'une rechute ou d'une hospitalisation entre la date de réservation du voyage et la date de souscription du contrat. Les annulations résultant d'examens périodiques de contrôle et d'observation. Un contrat spécifique peut être souscrit en option pour les cas de maladies existantes ou non consolidées.

CESSION DE CONTRAT

Lorsque le voyageur se trouve dans l'obligation d'annuler son voyage, il a la possibilité de céder son inscription à une autre personne jusqu'à 7 jours du départ à une personne remplissant les mêmes conditions. Dans cette hypothèse, aucun frais d'annulation, de modification ne sera retenu. Il faut néanmoins que cette cession intervienne dans un délai où elle soit techniquement réalisable : avant l'émission des billets d'avion ou des billets maritimes par exemple. En tout état de cause, le cédant et le cessionnaire sont tenus solidairement du paiement du prix du voyage et des frais de cession.

ASSURANCE ASSISTANCE ET RAPATRIEMENT

Lorsque vous vous inscrivez sur un séjour, Sumian Evasion vous fait bénéficier d'une Assistance / Rapatriement incluse dans le prix du voyage. Vous bénéficierez des services de notre assureur **ASSUREVER** en cas de maladie et/ou d'accidents graves pendant votre voyage.

Les principales exclusions sont les suivantes :

les maladies et/ou blessures préexistantes diagnostiquées et/ou traitées avant fait l'objet d'une hospitalisation dans les mois précédents la demande ; qu'il s'agisse de la manifestation ou de l'aggravation dudit état,

Les frais engagés par l'Assuré sans l'accord préalable de l'Assisteur ;

Les frais engagés par l'Assuré lors d'un séjour effectué contre avis médical ;

etc.

Le contrat détaillé vous sera adressé par courrier par le voyageur dès que nous aurons remis votre fiche d'inscription et votre (vos) paiement(s) par chèque(s) à notre partenaire Sumian Evasion .

ASSURANCE PROTECTION SANITAIRE

Tous les adhérents de l'ES 13, inscrits sur ce séjour, pourront bénéficier de l'Assurance Protection Sanitaire Pandémie « assistance et annulation » de notre assureur ASSUREVER couvrant les risques suivants liés à une épidémie ou pandémie (dont le Covid 19) :

Annulation du voyage en cas de déclaration de la maladie dans le mois précédant le voyage ou en cas de refus d'embarquement suite à une prise de température

Les garanties d'assistance et de rapatriement sont désormais assurées en cas d'épidémie et de pandémie et incluent les frais hôteliers suite à une mise en quarantaine, les frais médicaux, soutien psychologique suite mise en quarantaine, soutien psychologique suite à rapatriement

Etc.

Le contrat détaillé vous sera adressé par courrier par le voyageur dès que nous aurons remis votre fiche d'inscription et votre (vos) paiement(s) par chèque(s) à notre partenaire Sumian Evasion .